



Programme Local de Prévention, année 6, Syndicat Mixte Départemental pour L Elimination des Dechets Menagers et Assimiles

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Syndicat Mixte Départemental pour L Elimination des Dechets

19, Rue Cruveilhier

Bp 13 114

www.syded87.org

[Voir la fiche SINOE](#)

[Voir les contributions de l'acteur](#)

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

Véronique

vlucain@syded87.org

Nombre d'années réalisées :

6

TÉMOIGNAGE DE L'ÉLU RÉFÉRENT

Nom de l' élu et sa fonction :

Alain AUZEMERY, Président du SYDED et référent de la prévention

Témoignage :

Le SYDED de la Haute-Vienne a signé en octobre 2010, un accord-cadre avec l'ADEME pour mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets. Avant cette date, le SYDED menait déjà des campagnes annuelles de vente de composteurs domestiques à prix aidé et mettait à disposition des usagers des « Stop pub ». Le Programme Local de Prévention des Déchets a permis d'affirmer la volonté du SYDED de la Haute-Vienne de faire de la prévention des déchets une priorité.

Les objectifs de réduction des ordures ménagères (-7%) et des déchets verts (-5%) sur 5 ans ont été atteints. La baisse constatée est respectivement de 11 et 12%. Ainsi, la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant a perdu près de 38 kg et ne pesait plus que 296 kg en 2015. Quant aux dépôts en déchèteries, ils ont légèrement augmenté, mais la part des encombrants a baissé grâce au développement des filières et aux messages incitant au tri. Cette légère augmentation n'empêche pas une baisse effective de l'ensemble des déchets pris en charge par le service public avec une baisse constatée du ratio des déchets ménagers et assimilés (avec les gravats) de 5,4%.

Ces bons résultats témoignent de la mobilisation du SYDED et de ses partenaires pour mettre en œuvre les actions définies en concertation, autour de 5 axes de travail qui étaient : la réduction des biodéchets, la promotion des écocitoyens, le développement de l'éco-exemplarité, le déploiement du réemploi et de nouvelles filières de valorisation, et enfin l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ces actions ont permis de proposer des solutions concrètes pour réduire la production de déchets et leur nocivité mais aussi de sensibiliser les publics pour initier un changement de comportement au domicile, au travail, à l'école ou lors des activités de loisirs, ainsi que les élus pour initier un changement dans leurs pratiques de gestion communales et intercommunales.

Pour conclure, ce programme au-delà des résultats quantitatifs, a apporté de la transversalité dans les services du SYDED grâce au travail en mode projet. Il a aussi permis d'approfondir la collaboration avec les établissements publics adhérents au SYDED, qui exercent la compétence collecte, et avec de nombreux autres partenaires, qu'ils soient publics ou privés. En raison de l'étendue de notre territoire, la mobilisation des acteurs a parfois été longue à se mettre en place mais elle est désormais effective. Elle reste un enjeu majeur pour faire vivre les actions dans les territoires. Cette synergie et ce travail collaboratif autour d'un projet seront poursuivis dans le cadre du nouveau projet de territoire pour lequel le SYDED a été retenu comme lauréat en 2015 le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Photo de l' élu :



LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Tableau :

Indicateurs	Valeurs pour 2009	Objectifs pour la fin 2010 du programme	Valeurs réalisées 2011	2012	2013	2014	2015
Production de déchets en kg/hab	333,70	310,30	323,10	322,20	312,60	298,60	295,90
Nombre d'équivalents temps plein de l'équipe projet	552,80		539,30	529,80	521,80	527,70	522,80
Nombre de partenaires mobilisés		2,50	3,05	3,05	4,90	4,60	4,65
Nombre de relais mobilisés		16	10	10	12	30	62
Coût annuel du programme par habitant						78	
Coût aidé annuel de gestion des déchets par habitant		7	7	7	7	7	7
					1,36	1,53	
			40,89	43,53	47,76	46,9	42,45
							0

Résultats des enquêtes :

Les deux enquêtes, réalisées en 2011 et en 2016, avaient pour objectifs d'évaluer la connaissance en matière de consommation, de prévention et de tri des déchets mais aussi d'en mesurer l'évolution et de mettre en évidence des pistes d'actions pour favoriser la prévention et le tri des déchets.

La connaissance de la prévention a progressé : 80% des personnes interrogées en 2016, contre 35% en 2011, déclarent avoir entendu parler de prévention des déchets. La confusion est encore grande entre la prévention et le tri : le premier geste cité comme étant un geste de prévention est toujours le tri.

Certains gestes sont bien connus, comme l'utilisation de sacs réutilisables et la limitation des traitements phytosanitaires.

Lors de l'acte d'achat, si le prix reste prépondérant, les préoccupations relatives à la présence d'écolabel, à la qualité du produit et au lieu de fabrication ont largement progressé. Peu de personnes achètent des produits en vrac. La majorité des personnes prennent leurs repas à domicile et déclarent les confectionner elles-mêmes à partir de produits frais. La consommation d'eau du robinet reste prépondérante, seulement 20% n'en boivent jamais à cause du goût ou de la qualité. Vus les résultats de l'enquête, il pourrait être intéressant de développer des actions favorisant les achats de produits locaux et/ou en vrac dans les supermarchés du territoire, qui pour la grande majorité n'en proposent pas, afin de limiter la production de déchets d'emballage.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une préoccupation majeure et la majorité des personnes déclarent ne pas en faire. Pour ceux qui en produisent, il semble qu'une information sur le rangement du frigo pourrait leur permettre de le réduire. La mise en place d'actions permettant de lutter contre le gaspillage est attendue.

Les résultats concernant le recours à la réparation, au troc et à l'achat de produits d'occasion ont aussi progressé. Pour ce dernier point 51% des répondants déclarent y avoir recours contre 27 en 2011. L'essentiel des achats d'occasion (55%) se font sur internet ou encore dans les vides-greniers (33%). Il s'agit surtout d'achats de produits de décoration/d'ameublement (36%), des vêtements/chaussures et du matériel de bricolage/jardinage (20%). Désormais ce n'est plus le manque de confiance qui freine l'achat de produits d'occasion mais le manque de besoin ou encore la préférence pour les produits neufs. Pour les futures actions, il conviendra de s'appuyer sur cette nouvelle tendance au chinage et à l'achat d'occasion pour promouvoir les acteurs du réemploi et la filière en déchetterie, ainsi que les professionnels de la réparation.

Le compostage est largement pratiqué sur le territoire rural qu'est le SYDED, avec 80 % des répondants qui déclarent composter et pour la majorité en tas. Seuls 24 % des personnes produisant des déchets verts déclarent en déposer en déchetterie. Malgré ces chiffres, les biodéchets compostables représentent encore 25% de la poubelle et le tiers des apports en déchetterie sont des déchets verts. La promotion du compostage pour les particuliers comme pour les professionnels reste une priorité, ainsi que celle de la gestion autonome des déchets verts. Le sondage de 2016 a permis de mettre en évidence que 70% des personnes qui broient leurs végétaux le font avec leur propre matériel et que ceux qui seraient prêts à les broyer seraient plus incités par une aide à l'acquisition ou à la location plutôt que par un service de broyage à domicile ou en déchetterie.

Enfin, pour le tri, 97 % des répondants déclarent trier leurs déchets mais beaucoup le font partiellement et des erreurs de tri persistent sur les emballages plastiques notamment.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR LA COLLECTIVITÉ

Les objectifs de baisse des ordures ménagères et des déchets verts ont été atteints.

Le premier axe consacré à la réduction des biodéchets avec la promotion du compostage, du broyage des déchets verts et à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été l'axe prioritaire.

Le sondage tend à montrer que la pratique du compostage est largement répandue, surtout en tas. Le SYDED promeut cette pratique depuis 2006. Le taux d'équipement des foyers en composteurs du

SYDED est d'un peu plus de 8 %. Trois types de composteurs et un modèle d'aérateur sont proposés à la vente à prix aidé. La communication autour du compostage et sur la possibilité d'acquérir des composteurs a été renforcée auprès des collectivités. La possibilité de composter a été étendue aux logements collectifs et aux établissements publics, avec 21 points de compostage en résidence ou en quartier et 60 structures publiques équipées. Deux maîtres et deux guides composteurs ont été formés au SYDED pour accompagner les usagers et les structures dans la démarche. Une association partenaire assure le suivi d'un secteur.

Le SYDED a signé en 2014 le Pacte régional de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de la DRAAF du Limousin. Il accompagne les établissements scolaires dans la démarche. Grâce à la collaboration avec les collectivités signataires auprès du SYDED de la Charte de l'éco exemplarité en 2013 : 16 écoles ont bénéficié d'un accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaires et 20 ont été équipées en composteurs. Cet accompagnement est aussi proposé aux lycées et aux collèges et a fait l'objet, fin 2015, de deux conventions, une avec le Conseil régional et l'autre avec le Conseil départemental pour la mise en place de mesure de prévention et de gestion autonome des biodéchets dans les établissements scolaires. Différents supports de communication et d'animation ont été créés ainsi qu'une campagne de communication sur ce thème.

Le SYDED a sensibilisé, au travers de différentes actions, les particuliers à la pratique du broyage et du paillage. Il a surtout incité les collectivités à être exemplaires en la matière. Ainsi, le SYDED a acquis plusieurs broyeur qu'ils prêtent aux associations, aux établissements publics et aux collectivités.

L'axe 2 était consacré aux éco-gestes. 3 000 sacs de caisse réutilisables ont été distribués. 16 tonnes de DEEE ont été collectées lors d'opérations de sensibilisation dans les collèges. Plus de 5 000 Stops pubs ont été diffusés auprès des collectivités et lors de manifestations publiques. Le SYDED a créé son propre Stop pub en 2015. 11% des foyers déclaraient avoir un Stop pub en 2011 contre à 16% en 2016.

Le SYDED a développé dans l'axe 3 des actions pour impulser des démarches d'éco-exemplarité dans le domaine des déchets. Cet axe majeur du programme a permis de poursuivre le travail du SYDED en matière de prévention et de tri des déchets au sein de ses services : dématérialisation, lombricompostage, lettre interne sur la prévention, journées de brocante interne ou encore prévention et gestion des déchets verts sur place sur tous ses sites. Le SYDED a aussi proposé un accompagnement aux établissements publics adhérents et à leurs communes au travers d'une charte de l'éco-exemplarité ouvrant droit à une assistance technique et matériel pour les actions suivantes : prévention et gestion des déchets verts produits par les services, tri dans les cimetières, compostage dans les écoles et lutte contre le gaspillage alimentaire. 5 communautés de communes ont signé la charte et 34 communes se sont engagées dans une ou plusieurs actions. Le SYDED a aussi conçu un guide de l'éco-exemplarité qui a été diffusé auprès des collectivités volontaires. Enfin, 30 établissements publics ont été sensibilisés ou accompagnés dans une démarche de réduction et de tri des déchets. 60 établissements publics ou privés ont été accompagnés dans le compostage. Et enfin, le SYDED a prêté environ 8 000 gobelets par an pour des événements culturels ou sportifs. De plus, 2 000 gobelets réutilisables ont été acquis en partenariat avec des collectivités éco-exemplaires pour faciliter la démarche. Parallèlement, le SYDED accompagne ces manifestations dans le tri des déchets : prêt de poubelles duo et formation des bénévoles.

Le 4ème axe consacré au développement du réemploi et des nouvelles filières, a permis d'équiper 14 déchèteries d'un espace réemploi et d'assurer des permanences réemploi dans une déchèterie supplémentaire. 6 partenaires de l'économie sociale et solidaire en assurent la collecte. Ce sont 200 tonnes qui ont ainsi été valorisées depuis 2011. Le SYDED assure la promotion de la filière : émission de radio et télé, supports de communication, sensibilisation en déchetterie... Afin de détourner un maximum de déchets de l'enfouissement et de l'incinération, le SYDED a aussi développé les filières textiles, bois, mobilier et DDS en déchèterie et assure la promotion de ces nouvelles filières. Enfin, le dernier axe concernait la sensibilisation des publics et la communication. Tous les ans sont réalisés : un plan de communication incluant la prévention, un programme d'animations scolaires sur la

Page

prévention. Trois campagnes de communication sur la prévention ont été faites dans les abris bus du département. De plus, 1 kit d'animations a été distribué aux collectivités pour le temps périscolaire et le SYDED participe tous les ans à la SERD, la SDD et la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, le SYDED a participé à différentes émissions de radio et de télévision pour parler de prévention et consacre plusieurs articles sur ce thème dans son journal et sur son site internet. La communication avec les partenaires a été renforcée en particulier avec les collectivités et les services de l'Etat.

Résultat :

Les objectifs de baisse des ordures ménagères et des déchets verts ont été atteints.

Le premier axe consacré à la réduction des biodéchets avec la promotion du compostage, du broyage des déchets verts et à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été l'axe prioritaire.

Le sondage tend à montrer que la pratique du compostage est largement répandue, surtout en tas. Le SYDED promeut cette pratique depuis 2006. Le taux d'équipement des foyers en composteurs du SYDED est d'un peu plus de 8 %. Trois types de composteurs et un modèle d'aérateur sont proposés à la vente à prix aidé. La communication autour du compostage et sur la possibilité d'acquérir des composteurs a été renforcée auprès des collectivités. La possibilité de composter a été étendue aux logements collectifs et aux établissements publics, avec 21 points de compostage en résidence ou en quartier et 60 structures publiques équipées. Deux maîtres et deux guides composteurs ont été formés au SYDED pour accompagner les usagers et les structures dans la démarche. Une association partenaire assure le suivi d'un secteur.

Le SYDED a signé en 2014 le Pacte régional de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de la DRAAF du Limousin. Il accompagne les établissements scolaires dans la démarche. Grâce à la collaboration avec les collectivités signataires auprès du SYDED de la Charte de l'éco exemplarité en 2013 : 16 écoles ont bénéficié d'un accompagnement dans la lutte contre le gaspillage alimentaires et 20 ont été équipées en composteurs. Cet accompagnement est aussi proposé aux lycées et aux collèges et a fait l'objet, fin 2015, de deux conventions, une avec le Conseil régional et l'autre avec le Conseil départemental pour la mise en place de mesure de prévention et de gestion autonome des biodéchets dans les établissements scolaires. Différents supports de communication et d'animation ont été créés ainsi qu'une campagne de communication sur ce thème.

Le SYDED a sensibilisé, au travers de différentes actions, les particuliers à la pratique du broyage et du paillage. Il a surtout incité les collectivités à être exemplaires en la matière. Ainsi, le SYDED a acquis plusieurs broyeurs qu'ils prêtent aux associations, aux établissements publics et aux collectivités.

L'axe 2 était consacré aux éco-gestes. 3 000 sacs de caisse réutilisables ont été distribués. 16 tonnes de DEEE ont été collectées lors d'opérations de sensibilisation dans les collèges. Plus de 5 000 Stops pubs ont été diffusés auprès des collectivités et lors de manifestations publiques. Le SYDED a créé son propre Stop pub en 2015. 11% des foyers déclaraient avoir un Stop pub en 2011 contre à 16% en 2016.

Le SYDED a développé dans l'axe 3 des actions pour impulser des démarches d'éco-exemplarité dans le domaine des déchets. Cet axe majeur du programme a permis de poursuivre le travail du SYDED en matière de prévention et de tri des déchets au sein de ses services : dématérialisation, lombricompostage, lettre interne sur la prévention, journées de brocante interne ou encore prévention et gestion des déchets verts sur place sur tous ses sites. Le SYDED a aussi proposé un accompagnement aux établissements publics adhérents et à leurs communes au travers d'une charte

de l'éco-exemplarité ouvrant droit à une assistance technique et matériel pour les actions suivantes : prévention et gestion des déchets verts produits par les services, tri dans les cimetières, compostage dans les écoles et lutte contre le gaspillage alimentaire. 5 communautés de communes ont signé la charte et 34 communes se sont engagées dans une ou plusieurs actions. Le SYDED a aussi conçu un guide de l'éco-exemplarité qui a été diffusé auprès des collectivités volontaires. Enfin, 30 établissements publics ont été sensibilisés ou accompagnés dans une démarche de réduction et de tri des déchets. 60 établissements publics ou privés ont été accompagnés dans le compostage. Et enfin, le SYDED a prêté environ 8 000 gobelets par an pour des événements culturels ou sportifs. De plus, 2 000 gobelets réutilisables ont été acquis en partenariat avec des collectivités éco-exemplaires pour faciliter la démarche. Parallèlement, le SYDED accompagne ces manifestations dans le tri des déchets : prêt de poubelles duo et formation des bénévoles.

Le 4ème axe consacré au développement du réemploi et des nouvelles filières, a permis d'équiper 14 déchèteries d'un espace réemploi et d'assurer des permanences réemploi dans une déchèterie supplémentaire. 6 partenaires de l'économie sociale et solidaire en assurent la collecte. Ce sont 200 tonnes qui ont ainsi été valorisées depuis 2011. Le SYDED assure la promotion de la filière : émission de radio et télé, supports de communication, sensibilisation en déchetterie... Afin de détourner un maximum de déchets de l'enfouissement et de l'incinération, le SYDED a aussi développé les filières textiles, bois, mobilier et DDS en déchèterie et assure la promotion de ces nouvelles filières. Enfin, le dernier axe concernait la sensibilisation des publics et la communication. Tous les ans sont réalisés : un plan de communication incluant la prévention, un programme d'animations scolaires sur la prévention. Trois campagnes de communication sur la prévention ont été faites dans les abris bus du département. De plus, 1 kit d'animations a été distribué aux collectivités pour le temps périscolaire et le SYDED participe tous les ans à la SERD, la SDD et la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire. Enfin, le SYDED a participé à différentes émissions de radio et de télévision pour parler de prévention et consacre plusieurs articles sur ce thème dans son journal et sur son site internet. La communication avec les partenaires a été renforcée en particulier avec les collectivités et les services de l'Etat.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partenariat mis en oeuvre :

Une large part du temps de l'animatrice du programme a été consacrée au travail avec les partenaires et les relais, afin d'inscrire la prévention des déchets dans des actions existantes ou développer de nouvelles actions en commun. Plus de 65 partenaires ont ainsi été mobilisés:

- les écoles et communes : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, animations.
- les collèges et le Conseil départemental : opération MDR, compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- les lycées et le Conseil régional : compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- communautés de communes, SMICTOM et SICTOM adhérents, établissements publics et communes : compostage, démarche d'éco-exemplarité, gestion des déchets verts, tri dans les cimetières, éco manifestations, sacs durables
- ODHAC : compostage en logement collectif

- Ressourceries : réemploi en déchèterie, compostage partagé, broyage en déchèterie
- Association consommateurs : communication ponctuel grand public
- Associations et établissements culturels et sportifs : compostage, éco-manifestations, distributions des gourdes
- DRAAF : transversalité avec les programmes nationaux/régionaux et actions sur le compostage, le broyage, les déchets dangereux et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Chambre d'Agriculture : co-compostage, écophyto
- Chambres consulaires : co-construction de projet
- Pays d'ouest Limousin : réemploi, éco-consommation
- Syndicat patronal des commerçants : diffusion de sacs durables

<http://www.optigede.ademe.fr/fiche/mise-en-place-de-points-de-compostage-collect...>

Relais mobilisé :

7 groupes d'acteurs relais ont été sollicités, ce sont souvent les mêmes que les partenaires :

- Établissements publics adhérents et communes : relais de communication, aide à la distribution des composteurs et des stop-pub
- Association à but social ou environnemental : sensibilisation des scolaires et relais de la communication
- Professionnels de l'ESS : promotion du réemploi
- Écoles : animations scolaires
- Chambres consulaires, presses, radios, réserve naturelle et parcs naturels régionaux : relais de l'information

Action éco-exemplaire réalisée :

LES ACTIONS DU PROGRAMME

Nombre d'actions prévues dans les 5 thèmes

Sensibiliser les publics à la prévention	6	Eco-exemplarité dans les collèges : MDR (Merci De Recycler)
Eco-exemplarité de la collectivité	3	Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Actions emblématiques nationales	6	Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
Evitement de la production de déchets	2	Opération Respect tout terrain
Prévention déchets entreprise et déchets dangereux	3	

LE REGARD DE L'ADEME

L'investissement du SYDED 87 dans la prévention des déchets est indéniable et nécessite toujours d'être rappelé. Il n'est pas toujours aisé de travailler à une telle échelle de territoire sur des actions qui demandent de la proximité, le relationnelle avec les collectivités à compétence collecte est très important pour démultiplier les actions sur le terrain. C'est le prochain enjeu autour de la prévention des déchets, passer à la massification des actions sur tous les territoires dans le cadre des obligations réglementaires des collectivités à la mise en oeuvre des Programme locaux de prévention.

MOTS CLÉS

Espace privé



Dernière actualisation de la fiche : **décembre 2016**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.